COMMUNE de MIRANDE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 Mars 2024 à 20 h

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, MMES CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, MME DUBOSQ, M. IGLESIAS, MME PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, MME TROUETTE, M. DOREY, MME GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. FORMENT A M. DARROUX, MME GABARROT A MME ABADIE, MME CHARLIER A MME MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA ET MME LASSALLE

Monsieur Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Denis BARET, récemment disparu, qui a été membre du Conseil Municipal durant plusieurs mandats en qualité d'adjoint au Maire.

Après avoir procédé à l'appel des membres, Monsieur Le Maire, demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 Février 2024. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur Le Maire propose ensuite à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

2024-02-01 - COMPTES DE GESTION 2023 des 4 BUDGETS : Principal – Assainissement – Espace des Clarisses et Régie Culturelle.

Rapporteur: Monsieur FANTON, Maire

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que l'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur les comptes de gestion et sur les comptes administratifs qui doivent être identiques.

Les comptes de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis sont conformes aux écritures portées sur les comptes administratifs.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT le Maire ne peut participer aux votes des comptes de gestion et comptes administratifs. Monsieur Jean-François DARROUX est élu président de la séance.

Madame Julie CHARLIER, membre de la SISA, ne participe pas au vote du Compte de Gestion 2023 de l'Espace des Clarisses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les COMPTES de GESTION 2023 des 4 budgets de la Commune.

2024.02.02 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023: BUDGET PRINCIPAL, REGIE CULTURELLE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ESPACE DES CLARISSES

Rapporteur: Monsieur FANTON, Maire

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de présenter les Comptes Administratifs.

Monsieur JANIN présente les Comptes Administratifs 2023 et commente le Compte Administratif du Budget Principal.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses

Prévisio	ns	Réalisations	%
4 575 214,0)0 €	4 178 166,53 €	91,32

Les Recettes

Prévisions	Réalisations	%
4 575 214,00 €	4 691 401,69 €	102,54

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES EN C	HIFFRES	LES RECETTES EN CH	IFFRES
Charges à caractère général	1 078 018,26	Produits des services	92 694,92
Charges de personnel	2 113 054,49	Atténuation de charges	57 375,01
Autres charges de gestion courante	623 760,19	Production d'immobilisations	48 396,76
Charges financières	180 036,43	Impôts et taxes	2 406 730,86
Charges exceptionnelles	2 627,65	Dotations, subventions, participations.	1 557 830,72
Opérations de cessions	9 132,00	Autres produits de gestion courante	84 091,64
Dotations aux amortissements	168 397,51	Produits exceptionnels et financiers	109 242,06
Atténuation de produits	3 140,00	Excédent fonctionnement reporté	335 039,72
TOTAL DEPENSES pour des prévisions de 4 575 214,00 €	4 178 166,53 €	TOTAL RECETTES pour des prévisions de 4 575 214.00 €	4 691 401,69 €

Le RESULTAT de la SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes encaissées	4 356 361,97 €
Dépenses réalisées	4 178 166,53 €
RESULTAT Exercice	178 195,44 €
Report résultat antérieur	335 039,72 €
Résultat cumulé à reporter	513 235,16 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSI	EMENT 2023	RECETTES REELLES D'INVESTISS	SEMENT 2023
LES EMPRUNTS ET DETTES			
Remboursement capital des emprunts	496 390,99 €	Les dotations (FCTVA-TLE- EXCEDENTS	357 139;32 €
Les immobilisations incorporelles	36 602.00 €	Les subventions	334 290.47 €
Immobilisations corporelles	940 613.00 €	Emprunts et dettes assimilées	250 000.00 €
Déficit d'investissement reporté	15 365.83 €	Autres immobilisations financières	55 531.43 €
		Amortissement immobilisations	155 747.11 €
		Opérations patrimoniales de cession	9 132.00 €
TOTAL DEPENSES pour des prévisions	1 488 972,15 €		1 161 840.33 €
de 1 713 835,00 €		prévisions de 1 713 835,00 €	

Avec pour résultat :

LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES AFFECTATIONS

Recettes encaissées	1 161 840.33 €		Résultat de fonctionnement		513 235.16 €
Dépenses réalisées	1 473 606.32 €	Besoin de financement investissement		-	- 297 292.84 €
			(résultat d'investissement + reste à réaliser		
Résultat exercice	-311 765.99 €	Au budget Primitif 2024, reprise des résultats suivants			suivants
Report résultat antérieur	-15 365.83 €	En recettes de fonctionnement au compte 002 = 215 94		215 942.32 €	
Résultat cumulé à reporter	- 327 131.82€	€ En recettes d'investissement (au compte 1068) = 297 2		297 292.84 €	
			En dépenses d'investissement (au compte 001) =	=	327 131.82 €

Compte administratif 2023 - Budget Assainissement.

Monsieur JANIN commente le Compte Administratif du Budget Assainissement.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les Recettes

Prévisions	Réalisations	%
478 512 €	494 183.34 €	103.27

> Les Dépenses

Prévisions	Réalisations	%
478 512 €	442 148.28 €	92.40

En Section de Fonctionnement

LES DEPENSES EN CHI	FFRES	LES RECETTES EN CHI	FFRES
Charges à caractère général	104 524.25	Produits des services	337 769.70
Charges de personnel	80 608.94	Autres produits de gestion courante	0.31
Autres charges de gestion courante	4.77	Produits exceptionnels	57 367.92
Charges financières	116 862.53	Excédent de fonctionnement	99 045.41
Charges exceptionnelles	239.26		
Dotations aux amortissements	139 908.53		
TOTAL DEPENSES pour des prévisions de 478 512.00 €	442 148.28	TOTAL RECETTES pour des prévisions de 478 512 €	494 183.34 €

Le RESULTAT de la SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes encaissées	494 183.34 €
Dépenses réalisées	442 148.28 €
RESULTAT Exercice	-47 010.28 €

En Section d'Investissement :

En cocton a myoctocoment					
DEPENSES REELLES D'INVESTIS	SEMENT 2023	RECETTES REELLES D'INVESTI	SSEMENT 2023		
LES EMPRUNTS ET DETTES					
Remboursement capital des emprunts	92 776.21 €	Amortissement immobilisations	127 722.68 €		
Subventions d'investissement	26 006.92 €				
immobilisations	36 410.67 €	Excédent d'investissement	103 461.20 €		
TOTAL DEPENSES d'investissement	155 193.80 €	TOTAL RECETTES d'investissement	210 753.21 €		

Avec pour résultat :

LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES AFFECTATIONS

Recettes encaissées	127 722.68 €	Résultat d'investissement	72 112.75 €
Dépenses réalisées	159 071.13 €	Reste à réaliser	-27 349.20 €
Résultat exercice	-31 348.45 €	Au budget Primitif 2024, reprise des résultats suivants	
Report résultat antérieur	103 461.20 €	En recettes de fonctionnement (au compte 002) =	46 121.89 €
Résultat cumulé à reporter	72 112.75 €	En recettes d'investissement (au compte 001) =	72 112.75 €
		En recettes d'investissement (au compte 1064) =	5 913.89 €

Compte administratif 2023 - Budget Régie Culturelle.

Monsieur JANIN présente le Compte Administratif du Budget Régie Culturelle

La Section de Fonctionnement

Les Recettes :

	Prévisions	Réalisations	%
	343 857.00	327 130.23	95.14
Les Dépense	es :		
	Prévisions	Réalisations	%
	343 857.00	302 596.46	88.00

En section de fonctionnement :

LES DEPENSES EN CHIF	FRES	LES RECETTES EN CHIFFRES		
Charges à caractère général	68 169.24 €	Produits des services	46 567.38 €	
Charges de personnel	163 677.05 €	Participations	277 235,07 €	
Autres charges de gestion courante	59 100.33 €	Autres Produits de gestion courante	3 312.18 €	
Charges financières	11 026.44 €	Produits exceptionnels	15.60 €	
Dotations aux amortissements	623.40 €	·		
TOTAL DEPENSES pour des prévisions de 343 857,00 €	302 596.46 €	TOTAL RECETTES pour des prévisions de 343 857 €	327 130.23 €	

Le RESULTAT de la SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes encaissées	327 130.23 €
Dépenses réalisées	302 596.46 €
RESULTAT Exercice	24 533.77 €

En section d'Investissement :

LES DEPENSES		LES RECETTES		
Remboursement capital des emprunts Déficit d'investissement reporté	32 351.14 € 32 417.99 €		42 047.96 € 317.40 €	
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	64 769.13 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	42 365.36 €	

Avec pour résultats tant en fonctionnement qu'en investissement :

LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES AFFECTATIONS

Recettes encaissées	42 365.36 €	Restes à réaliser	2 400 €
Dépenses réalisées	32 351.14 €		
Résultat exercice	10 014.22 €	Au budget Primitif 2024, reprise des résultats suivants	
Report résultat antérieur	- 32 417.99 €	En recettes d'investissement (au compte 1068) =	24 533.77 €
Résultat cumulé	- 22 403.77 €	En dépenses d'investissement (au compte 001) =	22 403.77 €

Compte administratif 2023 - Budget Espace des Clarisses.

Monsieur JANIN présente le Compte Administratif du Budget Espace des Clarisses

La Section de Fonctionnement

Les Recettes :

	Prévisions	Réalisations	%			
	184 530.00	173 726.68	94.15			
Les Dépenses :						
	Prévisions	Réalisations	%			
	184 530.00	177 163.20	96.01			

En section de fonctionnement :

LES DEPENSES EN CHIFFRES		LES RECETTES EN CHIFFRES		
Charges à caractère général	69 252.88 €	Produits des services	23 859.46 €	
Charges financières	23 599.20 €	Autres Produits de gestion courante	97 522.14 €	
Dotations aux amortissements	84 311.12 €	Produits exceptionnels	46 126.66 €	
		Excédent de fonctionnement reporté	6 218.42 €	
TOTAL DEPENSES pour des prévisions	177 163.20 €	TOTAL RECETTES pour des prévisions	173 726.68 €	
de 184 530.00 €		de 184 530.00 €		

Le RESULTAT de la SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes encaissées	167 508.26 €
Dépenses réalisées	177 163.20 €
RESULTAT Exercice	- 9 654.94 €

En section d'Investissement

LES DEPENSES		LES RECETTES		
Remboursement capital des emprunts	36 713.69 €	Dotations, fonds divers et réserves	48 884.64 €	
Déficit d'investissement reporté	48 884.64 €	Subventions investissements reçues	1 383 800.00 €	
Subventions d'investissement	1 429 926.66 €	Amortissements des immobilisations	84 311.12 €	
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 515 524.99 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 516 995.76 €	

Avec pour résultats tant en fonctionnement qu'en investissement :

LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES AFFECTATIONS

SECTION DINVESTISSEMENT			LES AFFECTATIONS		
Recettes encaissées	1 516 995.76 €		Résultat de fonctionnement	-	9 654.94 €
Dépenses réalisées	1 466 640.35 €		Excédent de financement investissement	1 470.77 €	
Résultat exercice	50 355.41 €		Au budget Primitif 2024, reprise des résultats suivants		uivants
Résultat antérieur reporté	- 48 884.64 €		En dépenses d'investissement (au compte 1068) = 0 =		0€
Résultat cumulé	1 470.77 €	En recettes d'investissement (au compte 001) = 1 4		1 470,77 €	
			En excédent de fonctionnement (au compte 002)	=	3 436,52 €

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT le Maire ne peut participer aux votes des comptes de gestion et comptes administratifs. Monsieur Jean-François DARROUX est élu président de la séance.

Madame Julie CHARLIER, membre de la SISA, ne participe pas au vote du Compte Administratif 2023 de l'Espace des Clarisses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE) a adopté les COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 des 4 budgets de la Commune.

2024.02.03 - BUDGET PRINCIPAL, REGIE CULTURELLE, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ESPACE DES CLARISSES : AFFECTATION DES RESULTATS.

Rapporteur: Monsieur FANTON, Maire

Après approbation des comptes administratifs 2023,

Considérant qu'il y aura lieu de prévoir l'équilibre budgétaire dans chaque budget 2024,

Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Au Budget Principal:

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 513 235,16 €
 Un déficit d'investissement cumulé de : 327 131,82 €
 Des restes à réaliser de : 29 838,98 €

Soit un besoin de financement de : 297 292,84 €.

Il conviendra de reprendre pour 2024 :

La somme de 327 131,82 € à l'article 001 (déficit d'investissement). La somme de 215 942,32 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement)

La somme de 297 292,84 € à l'article 1068 (réserves, recettes d'investissement).

<u>Au Budget Assainissement :</u>

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 52 035,06 €
Un excédent d'investissement cumulé de : 72 112,75 €
Des restes à réaliser de : -27 349,20 €

Soit un besoin de financement de : 44 763,55 €.

Il conviendra de reprendre pour 2024 :

La somme de 72 112,75 € à l'article 001 (recettes d'investissement).

La somme de 5 913,17 € à l'article 1064 (réserves, recettes d'investissement).

La somme de 46 121,89 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement).

Au Budget Espace des Clarisses :

Un déficit de fonctionnement cumulé de : 3 436,52 €
Un excédent d'investissement cumulé de : 1 470,77 €

Il conviendra de reprendre pour 2024 :

La somme de 1 470,77 € à l'article 001 (recettes d'investissement). La somme de 3 436,52 € à l'article 002 (dépenses de fonctionnement).

Au Budget Régie Culturelle :

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 24 533,77 €
 Un déficit d'investissement cumulé de : 22 403,77 €
 Des restes à réaliser de : - 2 400,00 €

Il conviendra de reprendre pour 2024 :

La somme de 22 403,77 € à l'article 001 (dépenses d'investissement).

La somme de 24 533,77 € à l'article 1068 (réserves, recettes d'investissement).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE) décide de procéder à l'affection des résultats 2023 comme mentionné ci-dessus. Madame Julie CHARLIER n'a pas pris part au vote pour le budget Espace des Clarisses.

2024-02-04 - DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET ESPACE DES CLARISSES, BUDGET REGIE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur Le Maire rappelle que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Il laisse la parole à Monsieur FORMENT, Adjoint délégué aux Finances qui rappelle que le rapport d'orientations budgétaires a été transmis à l'ensemble des conseillers. Il propose de présenter et commenter le débat d'orientations budgétaires notamment la partie réglementaire. Ensuite il présente et détaille les orientations budgétaires pour l'année 2022 telles que ci-après :

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Service assainissement est un service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Il convient de rappeler que conformément à la réglementation, les recettes de ce service proviennent uniquement de la redevance pour service rendu versée par les usagers du service et des prestations de services fournis dans le cadre de travaux sur le réseau public d'assainissement collectif pour le compte des usagers. En conséquence, le contribuable ne peut financer le fonctionnement d'un tel service.

Toutefois, ce budget comporte une partie Assainissement pluvial qui peut faire l'objet d'un financement du budget général compte tenu de l'absence de redevance en matière de recettes liées au réseau pluvial.

Ce service concerne

- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte.
- La collecte.
- Le transport.
- L'épuration des eaux usées.
- L'élimination des boues produites.

En 2026 ce service sera transféré à la communauté et exploité selon des conditions qui resteront a définir

- La gestion directe ou régie : la collectivité assure elle-même ou avec l'aide d'un prestataire privé (régie avec prestation de services) l'exploitation du service d'assainissement.
- La gestion déléguée : la collectivité confie par contrat la gestion de son service à
 - un syndicat
 - aux communes qui le géraient précédemment
 - à une société privée (délégataire)

dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

3.1.1. SECTION D'EXPLOITATION

Les orientations 2024 en matière de dépenses d'exploitation

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023 :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de Gestion	87 413,83	92 798,13	72 828,48	72 830,75	104 524,25
Charges de personnel	71 265,90	74 152,49	74 795,78	78 031,56	80 608,94
Autres charges de gestion courante	0	737,27	0,32	4 314,17	4,77
Charges financières	48 469,59	43 339,92	47 422,66	4 914,24	116 862,53
Charges exceptionnelles	5 112,80	1 681.68	0	48,15	239,26

En 2024, les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 207 130,72 €, seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante): 116 300,72 €
- Charges de Personnel : 63 220 €
- Charges financières et de gestion courante : 26 610 €.
- Charges exceptionnelles : 1 000 €

TOTAL des Dépenses Réelles Fonctionnement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEES	Réalisé							
ANNEES	2019	2020	2021	2022	2023			
TOTAL DRF	212 262,12	212 708,99	195 052,24	160 138,87	302 239,75			

Les Dépenses réelles de fonctionnement diminueraient de 31,47 %

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 ESTIME A :

207 130,72 €.

Les orientations 2024 en matière de Recettes d'exploitation

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

ANNEES		Réalisé						
ANNEES	2019	2020	2021	2022	2023			
Produit des services	345 995,99	335 873,80	328 262,24	306 472,81	313 585,70			
Subvention agence de l'Eau	10 359,00	9 598,00	9 801,00	8 705,00	0,00			
Produits divers de gestion courante	0	0	0,44	0,30	0,31			
Remboursement du personnel	21 380,00	22 244,00	22 440,00	27 766,18	24 184,00			
Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 776,32	1 232,47	1 232,47			

Tarifs

On constate, depuis quelques années, une baisse des recettes de la redevance Assainissement consécutive à la politique d'économie de la ressource eau, la redevance assainissement étant liée à la consommation d'eau.

Il est rappelé que les dépenses de fonctionnement du service sont financées par le tarif de la part variable sur la <u>base de la</u> consommation du dernier exercice clos.

Les dépenses d'investissement sont financées par le tarif de la part fixe sur la base du nombre d'abonnés du dernier exercice clos

Ces tarifs en fonction des dépenses du service, de la consommation, des aides financières peuvent varier d'une année sur l'autre.

Le montant des tarifs de la redevance fixe en 2024 s'établit :

- pour la période du 1er janvier au 31 Décembre à 33,90 € pour la part fixe ; 1,10 € /m3 pour la part variable.

Impact de la loi des finances 2024 sur le Budget Assainissement

Réforme des redevances des agences de l'eau

Cet article propose de réformer les redevances des agences de l'eau à compter du 1 er janvier 2025, avec pour objectif d'augmenter leurs ressources pour financer les mesures du « plan eau » annoncé le 30 mars 2023 par le président de la République (53 mesures pour répondre aux enjeux de sobriété des usages, de qualité et disponibilité de la ressource).

Cette réforme contient plusieurs volets (instauration du principe « pollueur-payeur », ...) dont un qui concerne les communes ou les groupements : le remplacement de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » payée par les usagers par deux redevances payées par la commune ou le groupement compétent.

Redevance « Performance des réseaux d'eau potable » Elle est due par la commune ou le groupement compétent en matière de distribution d'eau potable.

L'assiette est fonction du volume d'eau facturé, si ce volume n'est pas mesuré alors il sera appliqué un forfait par habitant compris entre 50 et 70 m³.

Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (maximum 0,5 €/ m³) et par un indice déterminé par l'agence de l'eau lié à des coefficients portant sur l'état du réseau (fuite, action pour améliorer ou pérenniser sa performance).

Redevance «Performance des systèmes d'assainissement collectif» Elle est due par la commune ou le groupement compétent en matière d'assainissement des eaux usées, uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif dont la charge brute de pollution organique est supérieure ou égale à 20 équivalent habitants (EH*).

L'assiette est fonction du volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement, si ce volume n'est pas mesuré alors il sera appliqué un forfait par habitant compris entre 50 et 70 m³. Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (maximum 0,5 €/ m³) et par un indice déterminé par l'agence de l'eau lié à des coefficients portant sur les charges entrantes en demande chimique en oxygène et sur l'auto surveillance, la conformité réglementaire, l'efficacité.

Les recettes prévisionnelles de ces 2 redevances, indexées sur l'inflation, ne doivent pas être supérieures à 50 % des recettes prévisionnelles de la redevance sur la consommation d'eau potable, ainsi si nécessaire le tarif devra être modulé pour respecter cette condition.

En 2024 il est prévu de conserver pour la partie fixe le tarif de 33,90 € par trimestre et pour la partie variable le tarif de 1,10 €/m3. Soit une prévision de recettes de 300 000 €.

.

Une somme de 3 000 € est prévue pour la facturation de travaux de raccordement au réseau.

Une somme de 1 500 € est prévue dans le cadre des contrôles assainissement collectif effectués par les services techniques.

- Subvention d'épuration versée par l'agence Adour Garonne : à compter de 2023, l'agence ne verse plus de primes à l'épuration.
- Remboursement de personnel évalué à 18 900 €. Il s'agit de la quote-part des agents rémunérés sur le budget assainissement mais œuvrant pour les services financés par le budget principal.
- Produits divers de gestion courante : arrondis prélèvement à la source pour 1,11 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 46 121,89 €

TOTAL des Recettes Réelles Fonctionnement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
TOTAL RRF	377 734,99	367 715,80	362 280	339 942,58	339 870,01

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient de 8,72 % en 2024 par rapport <u>au réalisé</u> 2023

SOIT UN TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 ESTIME A 369 523 €.

Bilan de la section de Fonctionnement

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 369 523,00 € TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 207 130,72 €

RESULTAT DE LA SECTION : 162 392,28 €

3.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les orientations 2024 en matière de dépenses d'investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement du capital de la dette	124 374,84	121 241,65	130 852,44	98 014,94	92 776,21
Remboursement du capital de l'emprunt renégocié			449 372,48	0	0
Travaux	24 707,58	35 977,45	27 316,55	36 410,67	53 006,92

- Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2024 à 48 600 €
- Le remboursement du capital de la créance au Budget Principal s'élèvera à 45 600 €
- Les opérations de travaux et des achats d'équipements envisagés, pour un montant total de 102 407 €, sont les suivantes :

-Étude des réseaux : 61 407 € (restes à réaliser) -Reprise réseau lit de la Baïse : 18 000 € -Risomes (roseaux pour 4 lits filtrants) : 18 000 € -Achat pompe : 5 000 € (restes à réaliser)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	Réalisé						
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023		
TOTAL DIF	168 910,16	188 488,55	636 690,38	160 959,32	159 071,13		

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESTIMEES 2024 A 196 607 €.

Les orientations 2024 en matière de Recettes d'investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Autofinancement (part	56 918,08	84 750,24	80 417,41	90 479,12	103 461,20
fixe du tarif)					
Subvention	0	0	0	0	0
d'investissement reçue					
Emprunt	0	0	0	0	0

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés en partie, par l'excédent d'investissement reporté 72 112,75 €), excédent de fonctionnement capitalisé (5 913,17 €), l'autofinancement de la section de fonctionnement (162 392,28 €).

• Concernant l'étude des réseaux, une subvention a été attribuée par l'Agence Eau Adour Garonne pour un montant de 39 057,80 €.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif prévisionnel 2023

ANNEE	Réalisé							
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023			
TOTAL RI	56 918,08	84 750,24	626 586,13	157 128,51	231 183,88			

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME D'INVESTISSEMENT 2024 A 279 476 €

Bilan de la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024 : 279 476 € TOTAL DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024 : 196 607 €

RÉSULTAT DE LA SECTION:

82 869 €.

(Résultat qui pourra être affecté à une provision pour travaux à la suite à l'étude des réseaux en cours).

La Commission des Finances s'est prononcée favorablement sur ces orientations budgétaires

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif qui sera voté ultérieurement.

3.2. LE BUDGET ANNEXE RÉGIE CULTURELLE

Ce Budget regroupe les services Médiathèque, École de musique, Musée, Centre Culturel et aides aux associations culturelles. En tant que Service Public Administratif de la Mairie de Mirande, son principal financement provient du budget principal (277 235,07 € en 2023). Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	Réalisé						
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023		
Participation à la politique culturelle	326 053,90	311 686,93	319 187,77	304 005,51	277 235,07		

Le projet de budget primitif 2024 du service se présente comme suit :

3.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les orientations 2024 en matière de dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2022

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	52 082,65	55 404,01	50 916,31	64 051,73	68 169,24
Charges de personnel	192 991,35	202 172,24	207 342,69	192 639,83	163 677,05
Autres charges de gestion courante	82 701,42	52 500,70	33 357,26	49 501,80	59 100,33
Charges financières	9 693,24	8 277,82	6 701,12	3 253,97	11 026,44
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0

Les dépenses de fonctionnement, 2024 d'un montant de 335 247 €, seraient réparties comme suit :

• Charges à caractère général,

Les prévisions sont évaluées à 73 401 €.

• Charges de personnel,

La masse salariale brute est évaluée à 197 857 € (dont 29 657 € de remboursement de personnels affectés par le Budget Principal à l'entretien de bâtiments culturels).

Service culturels	Nombre	ETP
Bibliothèque	2	1,85
Ecole de musique	2	1,37
Entretien (musée, médiathèque, école de musique)	3	0,6

• <u>Autres charges de gestion courante</u>: 66 700 € dont 62 760 € pour les subventions aux associations:

Catégorie	NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subvention 2023	Subvention versée en 2023	Proposition Subvention 2024	Proposition Subvention 2024 par la Commission des Finances
	Animation et culture				
Culturel	Association pour la Promotion Culturelle à Mirande	15 000,00	15 000,00	25 000,00	22 500,00
Culturel	Arts en Gascogne	1 000,00	1 000,00	1 000,00	900,00
Culture	La Terre Visitée	2 200,00	2 200,00	700,00	630,00
Culture	Les Amis du Bach Festival Gers		0,00	300,00	270,00
Culture	Line Dance Academy	2 500,00	2 500,00	0,00	
Culture	Lous Mirandes	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 260,00
Culture	Mirande Cittaslow	500,00	500,00	500,00	450,00
Culture	Ouest Rox	10 000,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00
Culture	Photo Vidéo Club Mirandais	500,00	500,00	500,00	450,00
Culturel	Société Philharmonique	26 000,00	26 000,00	27 300,00	27 300,00
Culturel	Fonds de réserve saison culturelle	1 000,00			
	TOTAUX	60 100,00	59 100,00	66 700,00	62 760,00

Charges financières : 1 029 €.
Charges exceptionnelles : 200 €.

TOTAL des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
TOTAL DRF	337 468,66	318 354,77	298 317,38	309 447,33	301 973,06

Les Dépenses augmenteraient d'environ 11,02 % en 2024 par rapport <u>au réalisé</u> 2023

SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 ESTIME A: 335 247,00 €.

Les orientations 2024 en matière de Recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Produit des services	24 776,75	13 561,64	11 857,25	16 107,00	28 111,39
Participation Communale	326 080,90	311 686,93	319 187,77	304 005,51	277 055,74
Autres Recettes	20 707,51	24 793,36	22 517,38	21 752,81	21 963,10

Eu égard à la faiblesse des recettes propres du service constituées par la vente de la production d'électricité pour 1 500 € et les redevances des services culturels Ecole de Musique et médiathèque pour 18 000 €, la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établie à 300 817,00 €.

Le remboursement sur rémunération est estimé à 19 100 € (dans le cadre du transfert de compétence entretien office tourisme à la communauté de communes : 2 190 € + intervention du directeur de l'école de musique au sein des écoles élémentaires : 16 910 €) et les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels à 3 000 €.

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	Réalisé						
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023		
TOTAL RRF	371 565,16	350 041,93	354 784,62	341 865,32	327 130,27		

Les recettes augmenteraient de 12,11 % en 2024 par rapport au réalisé 2023

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME en 2024 à : 342 417 €.

Bilan de la section de Fonctionnement

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 342 417 € TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 335 247 €

RESULTAT DE LA SECTION: 7 170 €.

3.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les orientations 2024 en matière de Dépenses d'investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement du capital de la dette	31 252,02	32 671,95	99 562	31 266,11	32 351,14
Travaux	6 415,80	0	58 705,03	0	0

Le remboursement du capital de l'emprunt de la créance au Budget Principal : 6 900 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 22 403,77€. Achat d'ordinateurs : 2 400 € (RAR)

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE					
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DI	67 088,56	69 899,77	189 954,50	107 595,35	64 769,13

SOIT UN TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS ESTIME EN 2024 à

31 703,77 €.

Les orientations 2023 en matière de recettes d'investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention d'investissement				18 710,12	0
FCTVA	440	0	0	0	9 629,97
Autofinancement	29 420,74	38 212,30	31 687,16	56 467,24	32 417,99

En 2024 le remboursement du capital de la dette ainsi que le déficit d'investissement reporté seront financés par l'excédent de fonctionnement capitalisé soit 24 533,77 € et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement 7 170 €.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE		Réalisé						
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023			
TOTAL RI	29 860,74	38 212,30	113 625,26	75 177,36	42 047,96			

SOIT UN TOTAL DE RECETTES LA SECTION D'INVESTISSEMENT ESTIME en 2024 à 31 703,77 € (avec autofinancement de la section de fonctionnement).

Bilan de la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 : 31 703,77 € TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 31 703,77 €

RESULTAT DE LA SECTION : 0 €.

La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établirait à 300 817,00 €.

La commission des finances s'est prononcée favorablement sur ces orientations budgétaires et a décidé de limiter à 10 % le montant des subventions aux associations.

(Exception faite à la société philharmonique qui assure le paiement des salaires des professeurs de l'école de musique municipale).

M. DOREY revient sur la demande de subvention pour le Renouveau de la Bastide qui a fait l'objet d'un refus. Il indique que cette subvention avait pour but de financer le Salon du Livre 2024.

Il rappelle les actions de cette association, à savoir la défense du Patrimoine de la Ville, la publication d'une revue trimestrielle, d'un livre sur le rugby, sur la vie de la sous-préfecture au 19ème siècle, une exposition sur la guerre de 14/18, confection d'un livre sur l'origine du Batardeau. Chaque impression de la revue représente un coût de 8 000 € avancé par l'association; le Salon du Livre qu'elle organise depuis 12 ans quant à lui nécessite un fonds de roulement de 12 000 € qu'il convient d'engager en septembre pour l'année suivante. Il indique que si l'Association veut retenir des auteurs de renommée nationale voire internationale, le budget prévisionnel qui avait été prévu l'an dernier a présenté un déficit de 3 000 € du notamment à des grèves SNCF nécessitant le rachat de nouveaux billets SNCF en remplacement de ceux pris initialement n'ayant pas été remboursés, qui a pu être comblé grâce aux fonds de roulement de l'Association. Il mentionne que les seuls actifs de l'Association sont constitués par l'engagement des responsables et des bénévoles qui œuvrent au quotidien, c'est la

raison pour laquelle il insiste pour l'attribution d'une subvention communale. Il rappelle que ce salon concerne 700 enfants du bassin mirandais et au-delà, contribue à l'augmentation de la fréquentation de la médiathèque, et honore la Ville de Mirande.

M. DARROUX mentionne qu'il a eu un complément d'information par la trésorière. Elle lui a fait remarquer que l'année précédente, l'Association n'avait pas demandé de subvention, leur trésorerie étant suffisante. Cependant, bénéficiant également de fonds de la CAF, cette dernière a attiré leur attention en leur précisant que dans la mesure où elle serait la seule à verser une subvention, ils n'en bénéficieraient plus. Elle lui a précisé que cette année, l'Association avait vraiment besoin d'argent pour pouvoir fonctionner. M. DARROUX indique à l'assemblée qu'il pense que compte tenu de l'importance et de la renommée de l'événement, il conviendrait de revoir la position sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2024.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget de la Régie Culturelle qui sera voté ultérieurement.

3.3 LE BUDGET ANNEXE « ESPACE DES CLARISSES »

Ce Budget regroupe dépenses et recettes du Bâtiment Municipal « Espace des clarisses » regroupant la Maison de Santé pluridisciplinaire, les services de la Trésorerie. Les orientations 2024 du service se présentent comme suit :

3.3.1. SECTION D'EXPLOITATION

Les orientations 2024 en matière de Dépenses d'exploitation

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Charges Récupérables sur locataires	16 833,60	20 048,06	30 042,23	28 969,71	23 859,46
Charges non récupérables	25 656,39	51 476,80	50 352,12	37 314,05	45 393,42
Intérêts d'emprunts et autres charges financières	15 885,95	16 743,06	18 428,16	18 453,13	23 599,20

En 2024 Les Dépenses d'exploitation, d'un montant de 103 680 €, seraient réparties comme suit :

Charges Récupérables sur locataires : 30 000 €
 Charges non Récupérables sur locataires : 45 525 €

Intérêts d'emprunts : 24 718,48 €

Déficit de fonctionnement reporté 3 436,52 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE			Réalisé			
ANNEE	2019 2020 2021 2022					
TOTAL DRF	58 375,94	88 267,92	80 394,35	84 736,89	92 852,08	

Les Dépenses augmenteraient de 11,65 % en 2024 par rapport au réalisé 2023

SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES D'EXPLOITATION ESTIME DE :

103 680,00 €.

Les orientations 2023 en matière de Recettes d'exploitation

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Loyers	75 192,54	105 827,02	106 490,40	109 943,58	97 522,14
Charges récupérables	16 833,60	20 048,06	30 042,23	28 969,71	23 859,46
Participation du propriétaire					
Recettes exceptionnelles	2 751,14			926,66	0

En 2024, les recettes sont constituées par les loyers des trois occupants (111 870 €), le remboursement des charges locatives (30 000 €).

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE Réalisé						
ANNEE	2019	9 2020 2021 2022 20				
TOTAL DRF	94 777,28	125 875,08	136 532,63	139 839,95	121 381,60	

Les Recettes augmenteraient de 8,64 % en 2024 par rapport au réalisé 2023

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME de

141 870 €.

Bilan de la section d'exploitation

TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 2024 : 141 870 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 2024 : 103 680 €

RÉSULTAT DE LA SECTION: 38 190

3.3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les orientations 2024 en matière de Dépenses d'investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2022

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Travaux	71 708,36	296 110,92	29 143,00		
Remboursement capital des emprunts	30 914,29	38 205,22	38 938,56	38 495,07	36 713,69

Les investissements 2024 concernent :

le remboursement du capital des emprunts : 39 660,77 €.

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023 avec reprise des déficits d'investissement.

ANNEE					
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DI	233 921,84	386 938,79	232 819,01	133 706,92	48 884,64

Pour 2024, le TOTAL DES DÉPENSES EST ESTIME A : 39 660,77 €.

Les orientations 2024 en matière de Recettes d'Investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
FCTVA				28 684,00	0
Excédents de fonctionnement capitalisé	31 299,19	36 401,34	37 607,16	56 138,28	48 884,64
Subventions			100 000		
Emprunt	150 000,00	185 800,00			

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par :

Excédent d'investissement reporté : 1 470,77 €,

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement : 38 190 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé
TOTAL RRI	181 299,19	222 201,34	137 607,16	84 822,28	48 884,64

SOIT UN TOTAL DE RECETTES 2024 ESTIMES A: 39 660,77 €.

Bilan de la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 : 39 660,77 € TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 39 660,77 €

RESULTAT DE LA SECTION : 0 €

La Commission des Finances s'est prononcée favorablement sur ces orientations budgétaires

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif Espace des Clarisses qui sera voté ultérieurement.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 AU NIVEAU DU FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement:

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2022

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits des services	98 959	88 603	147 802	90 025	92 695
Fiscalité locale	2 327 176	2 337 877	2 148 238	2 211 923	2 406 731
Dotation subvention et participations	1 220 893	1 274 858	1 456 778	1 482 798	1 557 831
Revenus des immeubles	259 495	250 316	246 802	74 271	84 092
Produits exceptionnels	282 708	318 227	112 942	638 229	99 969,64
Autres recettes	119 117	143 340	148 083	71 164	57 669
Total	4 308 348	4 413 221	4 408 728	4 568 410	4 568 410

• Les Produits des services

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services	98 959	88 603	147 802	90 025	92 695

Les produits des services regroupent les concessions et redevances diverses, ils sont estimés à 155 807 € en 2024.

La fiscalité communale, taxes, dotation et prélèvement de l'Etat

Les bases de fiscalité locale doivent être revalorisées de 3,9 % en 2024.

Avec le maintien des taux actuels, le montant du produit attendu sera de 2 131 011 €. (1) Rappel des taux et produits des 4 dernières années.

Rappelons que l'Etat prélève pour la 4ième année consécutive sur les sommes versées par le contribuable mirandais et sur les compensations versées par lui, une somme de 819 454 € au titre de la compensation de la réforme de la Taxe d'habitation

Taxe Habitation

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2024

ANNEE	2019	2020	2021(1)	2022	2023	2024 Prévisions
Base	3 715 594	3 755 000			480 776	433 800
Taux	13,75	13,75	13.75	13,75	13,75	13,75
Produit	510 894	516 313	49 211	53 955	57 786	59 648

Depuis 2021, seul le produit de la Taxe d'Habitation, calculé seulement sur la valeur locative des résidences secondaires, devrait être recouvré.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se sont vu transférer, en 2021, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (33.85%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Foncier bâti

Le tableau, ci-après, présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisions)
Base	3 737 098	3 799 000	3 379 648	3 489 984	3 698 539	3 861 000
Taux	39,37	39,37	73,22	73,22	73,22	73,22
Produits	1 471 295	1 495 666	2 474 578	2 555 366	2 708 070	2 827 024
Prélèvement de l'Etat sur le contribuable	0	0	- 738 594	- 736 454	- 787 988	- 819 454
Cumul du prélèvement par l'Etat sur le contribuable Mirandais assujetti à la taxe foncière			738 594	1 475 048	1 920 082	2 007 570
Taux de prélèvement de l'Etat			29,84%	28,82%	29,10%	28,99%

Montant 2024 sans augmentation des taux : 87 488 € est le montant disponible pour financer les dépenses communales.

Ainsi un contribuable Mirandais propriétaire occupant ayant une valeur locative de moyenne de 2 488 €

Au niveau de la commune

	TH communale	FB communal	FB départemental
Valeur locative	4 976 €	2 488 €	2 488 €
taux	13.75%	39.37%	33.85%
cotisation	684.20 €	979.52€	842.19 €

Soit un total de 2 505.91 € (TH communale+ FB communal+ FB départemental)

Ainsi après la réforme un contribuable Mirandais ayant une valeur locative de moyenne de 2 488.00 €
Cumul des 3 taxes (TH communal+ FB communal+ FB départemental) => 2 505.91€
Cumul des 2 taxes (FB communal+ FB départemental) => 1 821.71€

	TH communale	FB communal	FB départemental
Valeur locative		2 488 €	0
taux		73,22 %	
cotisation	0	1 821,71 €	0

Soit un total de 1 821,71 €

Sur ces 1 821.71 € prélevés par la commune sur le contribuable Mirandais, 528,11 € sont prélevés pour être reversé à l'Etat.

Au niveau du prélèvement par l'Etat sur le contribuable

	TH communale (RS)	FB communal
cotisation	684.20 €	1 821,71 €
Taux de prélèvement		28,99%
Montant prélevé par l'Etat	0€	528,11 €

Soit un total de 2 505,91 € pour un contribuable propriétaire d'une résidence secondaire (TH+FB) Soit un total de 1 821,71 € pour un contribuable propriétaire occupant ou loueur (le propriétaire loueur bénéficiant d'une déduction fiscale de la TF sur ces revenus fonciers).

Foncier non bâti

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
Base	44 577	44 500	44 390	45 657	49 515	51 700
Taux	123,39	123,39	123,39	123,39	123,39	123,39
Produits	55 003	54 908	54 773	56 336	61 097	63 793

La dotation de la communauté :

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
	71 509	71 509	71 509	47 433	95 225

L'attribution de compensation compte tenu des transferts de charges s'élèvera à 42 500 € en 2024.

La taxe communale sur l'électricité :

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
	92 161	90 313	90 143	97 204	97 204

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est composée de :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Rappel La loi des finances de 2021 retire le caractère local de la taxation et prévoit

- de centraliser la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la direction générale des finances publiques (DGFiP)
 afin de simplifier les factures d'électricité, les déclarations des fournisseurs d'électricité et de mettre fin aux services
 locaux de gestion et de contrôle.
- d'harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national

Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires.

Le produit s'établirait à 100 000 € pour 2024.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales :

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	64 441	63 602	66 253	62 415	58 167

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps :

- -dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses communes membres d'autre part,
- -dans un second temps entre les communes membres. Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le

reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres.

Ces recettes sont estimées pour 2024 à 50 000 €.

Les droits de place :

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	24 428	10 890	10 709	23 078	14 628

Ces recettes sont estimées pour 2024 à 15 000 €.

3.1.4 Les droits de mutation :

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023.

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	26 740	33 408	34 430	53 708	52 885

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation est perçue soit au profit des communes, soit au profit d'un fonds de péréquation départemental réparti par le Conseil Départemental. Des mutations de différents ordres (immeubles, fonds de commerce, droits de bail ...) sont concernées. Ces taux sont fixés au niveau national. Les droits de mutation additionnels sont perçus par toutes les collectivités.

En 2024, il est prévu 35 000 €.

• Les dotations et compensation

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	456 899	454 472	452 566	445 396	443 842
DSR	452 488	478 384	499 295	518 547	560 080
DNP	130 225	126 762	121 038	114 347	115 580
Participation des communes	32 116	33 898	33 614	37 830	37 830
Fond départemental TP	37 572	38 396	38 231	38 501	38 090
Compensation exonération Foncier	9 181	9 137	234 213	244 232	266 908
Compensation exonération TH	77 767	77 229	10 537	0	0
Participation titres sécurisés	12 130	12 130	8 580	14 630	19 000
Participation SAPS (CAF)	10 236	14 469	11 077	4 777	0
FCTVA sur le fonctionnement	563	1 400	6 565	4 406	3 058

La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant total de la dotation globale de fonctionnement étant en baisse, celle octroyée à Mirande subira donc une nouvelle baisse.

Elle sera en 2024 égale à 444 446 € soit une légère hausse de 0,14%.

La Dotation de solidarité rurale

La dotation de solidarité rurale est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Elle est composée :

- d'une fraction « bourg-centre », qui est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs ou chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement comptant entre 10 000 et 20 000 habitants.
- d'une fraction « péréquation » qui est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique
- d'une fraction « cible » qui est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique composé :
 - o pour 70% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe

- démographique et le potentiel financier par habitant de la commune,
- o et pour 30% du rapport entre le revenu moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique et le revenu par habitant de la commune.
- . La dotation communale sera égale à 550 000 € en 2024.

Le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe professionnelle

Le FDPTP ont pour but de mettre en œuvre une certaine péréquation fiscale horizontale du produit de taxe professionnelle de certains établissements au niveau départemental ou interdépartemental. Il est traditionnellement alimenté par le produit de taxe professionnelle issu des bases écrêtées des établissements dits « exceptionnels » établissements dont les bases d'imposition, divisées par la population de la commune sur laquelle il est implanté, excèdent deux fois la moyenne nationale des bases communales de taxe professionnelle par habitant.

Il est géré par le département qui le redistribue aux communes

Le FDPTP est estimé à 30 000 € en 2024.

Dotation Nationale de Péréquation

La DNP comprend deux parts :

- une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier
- une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources

Sont éligibles :

Les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

En 2024, elle est estimée à 106 500 €.

Participation des communes

Concerne les participations légales des communes de résidence des élèves scolarisés sur Mirande, estimées à 30 000 € en 2024 (1 110 €/élèves).

Compensation exonération Foncier

Il s'agit de la compensation d'exonération des particuliers bénéficiant de mesures fiscale décidées par l'Etat, elle sera égale à 270 000 € en 2024.

Compensation exonération TH

Il s'agit de la compensation d"exonération des particuliers bénéficiant de mesures fiscale décidées par l'Etat. Elle est estimée à 0 €.

Participation titres sécurisés

Elle sera calculée sur la base de 8 580 euros par an et par station, majorée de 1 500 euros par an pour les communes utilisant une plateforme de prise de rendez-vous en ligne et majorée de 3 500 € pour les stations ayant enregistré plus de 1 875 demandes au cours de l'année précédente.

Notons qu'en en 2021, 1 575 ont été délivrés et en 2022, 3 006 titres sécurisés ont été délivrés et en 2023, 3 058 titres sécurisés ont été délivrés.

Pour ce faire, un agent à 1 ETP devant consacrer 0.5 ETP a été recruté. Le coût de cet agent à 0.5 ETP est de 20 900 €. Il s'agit de l'exemple type d'une tache de l'Etat transférée au commune et non compensée.

Le coût de l'agent pour une moyenne de 20 mn de traitement est de 7,66 € par titre alors que la participation de l'Etat est de 6,38 € par titre.

Elle est estimée à 13 500 €.

<u>Autres organismes</u>

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023.

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	
	1 392	1 345	1 192	2 316	1 301	

• FCTVA sur le fonctionnement : le FCTVA permet aux collectivités territoriales, de bénéficier du remboursement de la TVA acquittée sur certaines de leurs dépenses à un taux forfaitaire de 16,40%. Ce dispositif est en perpétuelle évolution, Alors qu'il était initialement destiné à compenser la TVA payée sur les dépenses d'investissements, la loi des finances 2016, l'a également ouvert à certaines dépenses de fonctionnement (entretien de bâtiments et de voirie fait par entreprise). (estimé à 8 000 €)

 Autres participations de l'Etat notamment dans le cadre du service minimum d'accueil lors des grèves. (estimé à 1 000 €)

Revenus des immeubles

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	
	255 616	248 960	237 462	68 837	78 792	

elles sont estimées, pour 2024, à 64 700 €.

Se rajoute, les locations de salles estimées à 10 000 €

Les autres produits facturés à d'autres redevables :

Concernent, notamment, la refacturation de l'électricité de l'Eglise à la Paroisse et du logement du Haouré pour 4 400 €.

Produits exceptionnels et financiers

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	
	283 047	323 503	118 296	459 995	109 242	

Il s'agit des remboursements d'assurance sinistres, personnel, remboursement de factures payées à tort.

Ce chapitre est estimé à 39 945,56 € en 2024.

Atténuation de charges

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023.

ANNEE	2019	2019	2020	2021	2022	2023	
	118 778	283 047	83 214	82 943	61 200	57 375	

• Il s'agit du remboursement par le SDIS des frais de vacation des sapeurs-pompiers. L'estimation pour 2024 est de 1 000 €.

En 2023, ce chapitre regroupait les remboursements sur rémunérations de personnel dans le cadre de personnel mis à disposition. Le montant des recettes prévues s'élève à **40 000** € en 2024 et est prévu dans le chapitre 70 produits des services. En diminution par rapport à 2022 dû au fait que la Commune n'emploie plus d'agents pour le compte de la communauté de communes, de la suppression du service commun et du transfert de la compétence périscolaire.

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente les données du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE		Réalisé	éalisé				
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023		
TOTAL RRF	4 295 744	4 353 436	4 198 032	4 891 235	4 307 965		

SOIT UN TOTAL DE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 ESTIME de 4 102 809,56 €.

ANNEE		Réalisé										
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023							
REPORT	535 351	529 284	501 057,49	335 039,72	215 942,32							

Les dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	1 032 195	953 635	1 022 381	1 106 186	1 106 186
Charges de personnel	1 985 000	2 030 697	2 022 305	2 065 990	2 065 990
Charges de gestion	687 821	653 453	663 434	681 704	681 704
Intérêt des Emprunts	164 668	150 536	123 515	109 540	109 540
Charges exceptionnelles	1 729			5 771	5 771
Total	3 871 413	3 788 321	3 831 635	3 969 191	3 969 191

Les charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des charges nécessaires au bon fonctionnement des services, elles sont estimées à 1 061 389 € en 2024 soit en baisse de 1,68% par rapport aux réalisations 2023.

Les frais personnel

Hausse liée :

- -avancements d'échelon = 5 600 €
- -avancements de grade = 2 000 €
- -hausse de la valeur du point sur 12 mois = 33 000 €
- -paiement jours CET = 7 000 €
- -hausse des participations employeur prévoyance / mutuelle = 1 100 €
- -hausse cotisation CNRACL : 12 000 €
- -doublon poste état civil, urbanisme pendant 2 mois : 10 000 €.

Il est prudent de provisionner une somme d'environ 2 232 110 € pour l'ensemble des agents sur l'année 2024.

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023.

	2	018		2019	2	2020		2021		2022	2	023
Agents en position	00	400.000/	04	400.000/		400.000/		400.000/		400.000/	50	400.000/
d'activité (tous statuts)	60	100,00%	61	100,00%	58	100,00%	58	100,00%	58	100,00%	58	100,00%
Fonctionnaires (titulaires												
et stagiaires)	49	83,05%	50	81,97%	51	87,93%	51	87,93%	51	87,93%	51	87,93%
Non titulaires occupant												
un emploi permanent	3	3,39%	5	8,19%	2	3,45%	2	3,45%	2	3,45%	2	3,45%
Autres agents n'occupant												
pas un emploi permanent	8	13,56%	6	9,84%	5	8,62%	5	8,62%	5	8,62%	5	8,62%

Répartition des non titulaires par type de contrat

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remplaçants de titulaires (maladie)	3	5	2	2	2	2
Accroissement temporaire d'activité	6	6	5	6	4	2
CUI-CAE, emploi d'avenir ou en apprentissage	2	0	0	1	1	1
Emploi de cabinet	0	0	0	0	0	1

Rémunération titulaires et non titulaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
montant de la rémunération principale titulaire et non titulaire (traitement indiciaire + NBI + SFT)	1 037 129,00 €	1 115 699,00 €	1 120 701,00 €	1 134 330,00 €	1 176 554,00€	1 187 654,00 €
montant des primes et indemnités (Régime Indemnitaire, Prime de présence, Heures supplémentaires et complémentaires)	184 707,00 €	189 019,00 €	213 291,00 €	211 666,00 €	208 212,00 €	212 106,00 €

services	agents titulaires en activité	agents non titulaires	ETP TOTAL en activité	agents en longue maladie	agents en dispo ou congé parental	Variation de l'effectif 2022/2023
cabinet du Maire et Adjoints	1		1			
services administratifs	9		8,5		1	
conciergerie	1		1			
police municipale	3		3	1		
service scolaire et périscolaire	6	2	5,95	1		-1,21
services culturels	4	1	3,17	1	1	+0,05
service animation	1		1			
services techniques	27	3	27,37	1	1	-0,5
TOTAL	52	7	50,99	4	3	-1,66

Charges de gestion

Le tableau ci-après présente les Charges de Gestion du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Indemnités élus	79 454	83 763	86 958	82 979	85 044
Contribution au Syndicats	99 645	102 331	99 752	102 858	106 177
Subvention au CCAS	37 816	5 535	41 662	59 783	8 426
Participation aux écoles	52 299	49 720	48 468	61 545	74 244
Participation budget Culture	326 054	311 687	319 188	304 005	277 056
Participation budget Espace des Clarisses					
Subvention aux associations	89 165	96 070	63 347	64 263	66 700
Créances admises en non-valeur	829				
Autre charges de gestion	2 560	4 346	4 057	6 270	6 113

Indemnités élus

Liées au point indiciaire et à la règlementation nationale, la prévision 2024 est de **90 000 €** (dont 2 000 € prévus pour la formation des élus).

Contribution au Syndicats et organismes

Montant prévisionnel 2024: 101 500 €.

Syndicats/Associations	Participation 2021	Participation 2022	Participation 2023
Trigone (apports à la décharge)	50 000 €	44 897 €	29 192 €
SIVOM	77 600 €	56 612 €	75 640 €
AMF	1 400 €	1 500 €	1 345 €
TOTAL	129 000 €	103 009 €	106 177 €

Subvention au CCAS

Concerne la Résidence de Lézian pour 74 000 € et le CCAS pour 16 500 €.

Participation aux écoles

Dépendant du nombre d'élèves Mirandais inscrits dans l'école privée Notre Dame sur Mirande, le montant est estimé à 64 640,00 €.

Participation de la commune aux classes découvertes : 4 500 €.

Participation budget culture

Il s'agit du coût de la politique culturelle de la commune de Mirande soit 300 817,00 € en 2024.

<u>Subvention aux associations</u>: le montant des subventions au profit du milieu associatif est prévu pour 61 245 € en 2024.

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2023	Subventions versées 2023	Proposition Subventions 2024	Proposition Subvention 2024 par la Commission des Finances
ADPC32 Mirande	200,00€	200,00€		
APE Ecole Publique Elie Duffort			400,00€	360,00 €
ACAA	1 950,00 €	1 950,00 €	4 500,00 €	4 050,00 €
Amicale des employés municipaux	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	1 890,00 €
Association Mirande Informatique	450,00€	450,00€	450,00€	405,00 €
Archerie Mirandaise	150,00 €	300,00€	300,00€	270,00€
Basket Club Mirandais	1 000,00 €	1 000,00€	1 000,00 €	900,00€
Bleuets Mirandais	0,00€	0,00€	1 000,00 €	900,00€
Club Mirandais de Canoé Kayak	900,00€	900,00€	900,00€	810,00€
Comité de jumelage	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €
Comité des fêtes	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	16 200,00 €
Compagnie de Gascogne	2 000,00 €	2 000,00 €		
Country in Mirande	15 000,00 €	0,00€		
CPIE Gascogne Nature Environnement	500,00€	500,00€	400,00€	360,00 €
Croix Rouge	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 080,00 €
EABXV	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	11 700,00 €
FNACA	100,00€	100,00€	100,00€	90,00€
Fond de réserve associations	2 000,00 €			
Football Club Mirande	6 850,00 €	6 850,00 €	6 500,00 €	5 850,00 €
Génération Mouvement pour tous	100,00€	100,00€	150,00€	135,00 €
Harkis Occitanie Mémoires			200,00€	180,00€
Judo Club Mirandais		0,00€	500,00€	450,00 €
KiosqNRoch	6 000,00€	6 000,00€	6 000,00€	5 400,00 €
LACAM Anciens Combattants			300,00€	270,00 €
LEPA	500,00€	500,00€	500,00€	450,00 €
Les Ailes de Mario	100,00€	100,00€	100,00€	90,00€
Les chats mirandais	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	900,00€
Marchés des arts			2 000,00 €	1 800,00 €
Mirande Badminton Club	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00€	450,00 €
Mirande Vintage	750,00 €	750,00 €	750,00€	675,00 €
Pelotari Club Mirandais	500,00€	500,00€	500,00€	450,00 €
Pétanque Amicale Mirandaise	750,00 €	750,00 €	750,00 €	675,00 €
Prévention routière	200,00€	200,00€		
Restaurant du cœur	500,00€	500,00€	500,00€	450,00€
Société de chasse Diane du Mirandais		0,00€	200,00 €	180,00€
Scrabble Club Astarac	100,00€	100,00€	150,00 €	135,00 €
Secours Catholique	500,00€	500,00€	500,00€	450,00€
Société de pêche La Fraternelle	500,00€	500,00€	500,00€	450,00€
Tennis Club Mirandais	900,00€	900,00€	900,00€	810,00€
VMEH 32 Section Mirande	250,00€	250,00€	200,00 €	180,00€
	83 050,00 €	66 700,00 €	68 050,00 €	61 245,00 €

Redevance pour concessions brevets, licences

Le montant est évalué à 6 200 €.

Créances admises en non-valeur et autres charges de gestion courante

Leur montant serait évalué à 5 000 € pour les admissions en non-valeur et à 58 050 € pour le remboursement à la communauté de communes de trop perçu sur l'attribution de compensation des années 2017 à 2021.

Les intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts en fonctionnement seraient ainsi évalués à **110 500 €** soit une diminution par rapport à l'année 2022. Le montant des intérêts de la ligne de trésorerie est évalué à **4 000 €**.

Le montant des ICNE serait en diminution par rapport à l'année 2023 et sont évalués à Le montant de ce chapitre est estimé à

- 5 526,66 €. 108 973,34 €.

Les autres charges et charges exceptionnelles

Une provision pour annulation de titre serait prévue pour 1 000 €.

Une provision pour paiement CET : 5 000,00 €

Total des dépenses réelles de Fonctionnement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023.

ANNEE			Réalisé		
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DRF	3 871 413	3 755 439	3 860 524	3 959 191	3 964 891

Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de 5,70 % en 2024 par rapport <u>au</u> réalisé 2023

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 ESTIMEES DE : 4 190 924,34 €.

Bilan de la section de Fonctionnement

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 4 318 751,88 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 4 190 924,34 €

RESULTAT DE LA SECTION : 127 827,54 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 AU NIVEAU DE L'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

La PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat, avec un découpage dans le temps.

Eglise Sainte Marie Réaménagement du centre historique Ecole Maternelle Vidéo protection Dojo/Vestiaires/Salle de réception parc des sports

A noter: La PPI revêt un caractère évolutif dans la mesure où elle doit être actualisée chaque année afin d'intégrer des aléas.

Les Investissements Annuels (IA):

Il s'agit de programmes ponctuels d'une durée n'excédant pas l'année :

- Voirie
- Equipement des services
- Travaux bâtiments

Les projets seront financés par:

- Des subventions obtenues et sollicitées auprès de différents organismes,
- Le recours à l'emprunt qui sera compensé par des droits d'occupation pour les investissements productifs de revenus.

Les orientations 2024 en matière de dépenses d'investissement

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capital dette	494 010 €	491 395 €	1 300 872 €(1)	507 266 €	496 391 €
Dépôts et cautionnements versés				308 €	

Travaux/Equipement/ Acquisitions	447 976 €	316 259 €	428 650 €	745 387 €	940 215 €
Frais d'Etudes	9 420 €	491 €	2 280 €	10 620 €	36 602 €
Total	951 406 €	808 145 €	1 731 802 €	1 263 273 €	1 473 606 €

Ce montant inclus la renégociation d'emprunt

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser en 2024 sera de l'ordre de 500 000,61 €.

Les subventions d'équipements versées :

Subventions aux personnes morales (associations sur appel à projets) : 0 €.

Les programmes de travaux

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	Réalisé						
	2019	2020	2021	2022	2023		
PPRI	110 963	111 878	100 614	480 197	455 725		
Terrains			21 665	57 872	2 313		
Bâtiments	127 876	33 876	31 327	26 586	430 515		
Voirie	60 531	46 075	22 719	28 181	21 199		
Réseaux d'électrification	0	34 685	63 605	31 584	0		
Equipement	148 606	89 745	188 719	120 967	30 861		

Les immobilisations corporelles feront, en 2024, l'objet d'une inscription de 1 438 164,00 € (annexe jointe)

Elles comprendront:

PPI: 1 148 995 €

- Honoraires Eglise Sainte Marie : 18 000 €

- Réaménagement du centre historique (Place Louis Durieux) : 223 535 €

- Ecole Maternelle : 148 100 € - Vidéo protection : 5 000 €

Vestiaires/Salle de réception Parc des Sports (tranche 1) : 726 080 €

Pétanque : 28 280 €

Bâtiments : 105 420 €

Salle André Beaudran : 55 000 €
 Service Technique : 15 420 €
 Chapelle Valentées : 31 200 €

- Kiosque : 3 800 €

Voirie : 98 700 €

- Rues diverses : 14 000 €

Boulevard des Cordeliers : 4 200 €
 Boulevard Lascours : 7 800 €
 Place Adrien Pérez : 27 200 €

Rue Xaintrailles : 17 100 €
 panneaux routiers : 5 000 €
 Etude parking bus : 12 600 €

- Etude Avenue Jean D'Antras : 10 800 €

Equipement et autres immobilisations : 85 049 €

Mobilier urbain : 10 000 €

Service fêtes et cérémonie : 18 510 €
 Service voirie : camion : 30 000 €
 Service Atelier : benne : 7 500 €
 Service entretien : 1 739 €
 Décoration Noël : 1 000 €

- Rideau Salle André Beaudran : 6 300 €

Achat d'ordinateurs : 10 000 €

Les immobilisations incorporelles feront, en 2024, l'objet d'une inscription de 12 915,00 €

Frais d'études PLU : 5 385,00 €
 Frais études photovoltaïques : 4 620 €
 Projet numérique (site internet,...) : 2 910 €

Total des Dépenses d'Investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif 2023

ANNEE	Réalisé					
	2019	2020	2021	2022	2023	
TOTAL DI	1 023 028	808 445,69	2 428 208,69	1 562 877,69	1 488 972,15	

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIMEES DE 2 278 211,43 € pour 2024 (avec reprise des résultats antérieurs de 327 131,82 €).

Les orientations 2024 en matière de Recettes d'investissement

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Taxes d'Urbanisme	16 040	36 372	35 355	9 745	50 956
FCTVA	30 446	82 415	68 775	42 386	62 533
Subventions	135 673	11 954	83 059	201 953	334 290
Emprunts, cautions, immobilisations financières	300 000	250 308	1 871 614	250 427	305 531
Operations Patrimoniales	141 771	300 718	29 070	456 313	9 132
Excédent capitalisé	215 710	243 955	156 609	417 251	243 650
Total	839 640	925 722	2 244 482	1 378 075	1 006 092

Taxes d'Urbanisme

Le taux applicable a été fixé à 3 % par le Conseil Municipal depuis le 1er janvier 2018 et 5 % dans la zone Sendarouy et 13.50% sur un terrain de La Bourdette (suite au refus de signature du projet urbain de partenariat) .Le montant de la recette est estimé à 10 000 € pour 2024.

Fonds de Compensation de la TVA

Nous percevrons en 2024 le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2023, son montant peut être estimé à **100 000 €**.

Excédent de fonctionnement capitalisé - Il est estimé en 2024 à 297 292,84 €.

Subventions - Les subventions attendues en 2024

Article	Désignation	BP 2024
13	Subventions d'investissement reçues	950 184,41
	Etat – Fonds verts	
1321	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)	278 680,00
1321	Aménagement Place Louis Durieux (obtenue)	36 660,00
	Rénovation énergétique école maternelle (avance)	56 988,40
	Région	
	Rénovation énergétique Ecole Primaire (obtenue)	40 000,00
1322	Construction vestiaire rugby/dojo (obtenue)	17 000,00
	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)	57 492,92
	Rénovation énergétique école maternelle (sollicitée)	74 662,07
1323	Département	
	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)	144 600,00
	Rénovation énergétique école maternelle (obtenue)	40 000,00
	DETR	
	Vidéo Protection (solde)	7 063,43
	Aménagement hall entrée mairie de Mirande (obtenue)	1 398,92
	Ecole Maternelle Réfection sol des classes (obtenue)	3 597,99
1341	Ecole Maternelle Rénovation énergétique (solde)	62 104,00
	ADAP Mairie (obtenue)	9 438,00
	Construction vestiaires rugby/dojo (solde)	59 587,08
	Projet numérique (solde)	3 666,00
	Aménagement WC et Terrains de pétanque (sollicitée)	15 359,60
1348	Autres subventions	
	Tennis aménagement éclairage des courts	18 000,00
	Participation ANS Skate Park	23 886,00

Emprunts

L'emprunt est fonction des travaux retenus pour l'année 2024, de l'autofinancement voulu par l'assemblée de la collectivité et des subventions obtenues. L'emprunt réel sera ajusté en fonction des travaux réellement engagés et la souscription limitée au strict besoin de la collectivité.

<u>Autres immobilisations financières</u>

Concernent le remboursement par les budgets annexes du capital annuel de leur créance, ce montant est estimé à 55 500,00 € pour 2024.

Cession d'immobilisations : 54 000 €

Total des Recettes d'Investissement

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2019 au compte administratif prévisionnel 2023

ANNEE	Réalisé				
	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL RI	839 640	925 723,20	2 337 256	1 547 511,86	1 161 840,33

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES DE 1 466 977,25 € en 2024

Bilan de la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT : 1 466 977,25 € TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 2 278 211,43 €

RESULTAT DE LA SECTION : - 811 234.18 €.

Si l'ensemble des travaux présentés sont retenus, en tenant compte des reports des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement reporté (127 827,54 €) et la part main d'œuvre dégagée par les travaux en régie + 45 820,00 €), l'emprunt sollicité pourrait être de 637 586,64 €.

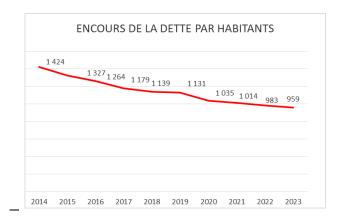
La Commission des Finances s'est prononcée favorablement sur ces orientations budgétaires après avoir décidé de limiter à 10 % le montant des subventions aux associations.

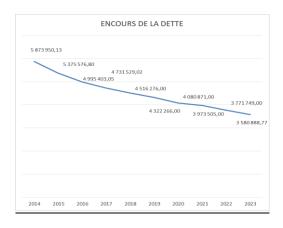
Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif principal qui sera voté ultérieurement.

La dette

Le tableau ci-après présente les données (catégorisées) du compte administratif 2018 au compte administratif 2023

ANNEE			Réalisé		
	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts	172 508	158 524	116 057	104 332	91 794
Annuité (Capital + intérêts)	666 518	649 919	553 036	556 091	532 676
Annuité par habitants	174	165	141	145	143
Annuité /recettes réelles de fonctionnement)%	15,52%	14,93%	13,17%	11,37%	12,36%
Capital restant dû au 31/12 (encours de la dette)	4 322 266	4 080 871	3 973 505	3 771 749	3 580 889
Encours de la dette par habitants	1 131	1 035	1 014	983	959
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	100,62%	93,74%	94,65%	77,11%	83,12%
Epargne brute en €	291 066	408 851	331 225	360 030	349 596
Epargne de gestion €	465 500	562 587	454 740	469 570	529 632
Epargne nette en €	-202 945	-82 544	-105 754	-147 544	-146 795
Capacité de désendettement en années	14,85	10	12	10.5	10,2





Sur la période 2019/2024, le stock de dette a diminué de 938 575,74 €, passant de 4 516 276,00 € au 31/12/2018 à 3 577 700,26 € au 31/12/2023. (hors emprunts sur créances).

En 2023, l'annuité de remboursement de la dette a été de 532 676,38 € dont 91 793,68 € au titre des intérêts de la dette (hors emprunts sur créances).

La répartition de l'encours de dette entre établissements prêteurs se présente ainsi qu'il suit, déduction faite des créances sur les budgets annexes:

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2023	en %	NOMBRE DE CONTRATS
CAISSE FINANCEMENT LOCAL	725 601	20,28 %	1
BANQUE POPULAIRE	64 215	1,79 %	1
CREDIT AGRICOLE	1 257 040	35,13 %	9
CDC	67 688	1,90 %	1
CAISSE D'EPARGNE	1 466 345	40,90 %	10
TOTAL	3 580 889		22

Dans la répartition par type de taux, la dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. Sur les deux derniers exercices, profitant d'un contexte financier sur taux longs extrêmement favorable, la mobilisation des emprunts s'est réalisée sur du taux fixe.

Cette structuration expose moins la collectivité à une remontée probable des taux variables qui sont, actuellement, pratiquement à des taux « plancher ».

La part en taux fixe représente 100 % de l'encours de dette comme le montre le tableau ci-dessous.

TYPE DE TAUX	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2023	%	NOMBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	3 580 889	100	22
TOTAL	3 580 889		

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F).

La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

Réalisation des emprunts

Aux termes de l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement

Le montant des emprunts inscrits dans les budgets prévisionnels sont des emprunts d'équilibre. Dans les comptes administratifs apparait la réalité de la contractualisation faite en fonction des besoins de financement de travaux.

Exercice	Emprunt prévu au BP	Emprunt réalisé (CA)
2019	540 490,72	300 000,00
2020	1 109 019,23	300 000,00
2021	418 414,47	250 000,00
2022	610 302,00	250 000,00
2023	316 506,00	300 000,00

Détail des investissements 2024					
			En régie		
Lieu	Motif	Dépenses	Achat TTC	M.Oeuvre	
Ecole maternelle	Travaux de rénovation énergétique	131 500,00 €			
	Alarme incendie	6 500,00 €			
	Parvis en béton désactivé	4 400,00 €	3 000,00 €	1 400,00 €	
	Mise en conformité de l'électricité et pose VMC	3 500,00 €			
	Modification alimentation AEP sur ancienne chaudière	700,00€			
	Achat d'une cuisine	1 500,00 €			
Eglise	Maitrise d'œuvre	18 000,00 €			
Services Techniques Haouré (Cinq		8 200,00 €			
Frais)	Démolition du bâtiment				
	Clôture grillagée	1 960,00 €	1 400,00 €	560,00€	
	Portail d'accès	2 560,00 €	2 000,00 €	560,00€	
Services Techniques Che. des Justes parmi les Nations	Clôture grillagée	2 700,00 €	2 000,00 €	700,00€	
Salle André Beaudran	Création de 3 salles et construction d'une réserve	45 000,00 €			
	Honoraire architecte	4 500,00 €			
	Bureaux de contrôle	2 500,00 €			
	Alarme incendie (suivant préconisation du BE)	3 000,00 €			
	Total TTC	55 000,00 €			
Projet DOJO/SALLE DE RUGBY	Honoraire architecte	58 740,00 €			
	Bureaux de contrôle	8 700,00 €			
	Coordinateur sécurité CSPS	5 000,00 €			
	Travaux Tranche 1 (vestiaires + salle	653 640,00 €			

	réception)			
	Total TTC	726 080,00 €		
Parking bus (piste d'athlétisme)	Mission Maîtrise d'œuvre	12 600,00 €		
Avenue Jean d'Antras	Mission Maîtrise d'œuvre	10 800,00 €		
Kiosque	rénovation en peinture	3 800,00 €	1 000,00 €	2 800,00 €
Chapelle Valentées	Réfection enduits mur de clôture Valentés	7 200,00 €	3 000,00 €	4 200,00 €
	Enduit mur du clocher (entreprise)	24 000,00 €		
Ancienne piscine	Eclairage terrains des finales (ancien bassin)	21 000,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €
	WC pétanque	7 280,00 €		
	Total TTC	28 280,00 €		
Aménagement centre Ancien	Maîtrise d'œuvre Place Louis Durieux	7 900,00 €		
	Lot 1 VRD	203 765,00 €		
	Lot 2 Espaces Verts	11 870,00 €		
	Total TTC	223 535,00 €		
Boulevard des Cordeliers (photographe)	Trottoir en désactivé	1 620,00 €	1 200,00 €	420,00 €
	Pose bordures + caniveaux + pluvial	2 580,00 €	900,00€	1 680,00 €
Réfection murs en pierres	Boulevard Lascours	7 800,00 €	5 000,00 €	2 800,00 €
Place Adrien Pérez	Réfection et aménagement	27 200,00 €	16 000,00 €	11 200,00 €
Rue Xaintrailles	Réfection des réseaux et de la chaussée (partie belette)	17 100,00 €	7 600,00 €	9 500,00 €
Point à Temps	Emulsion, cailloux 2/6 et 6/9	14 000,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €
Vidéo protection (solde)	Caméras	5 000,00 €		
Achat d'un véhicule 3,5T plateau	Renouvellement camion voirie	30 000,00 €		
Mobiliers urbains	Jardinière bac + bancs	10 000,00 €		
Service ateliers	Benne	1 500,00 €		
	Aménagement benne	6 000,00 €		
Service Fêtes et cérémonies	Ecran valise 3,05 x 2,29 m	2 040,00 €		
	2 Rapid tente 3 x 3 m	1 600,00 €		
	100 chaises	3 600,00 €		
	50 tables lifetime	4 800,00 €		
	30 planchers de scène dimension 1,20m x 1,20m	4 850,00 €		
	25 barrières de police	1 620,00 €		
Salle André Beaudran	Rideaux latéraux et fond de scène	6 300,00 €		
Service Femmes de ménage	Aspirateur dorsal 2x18v MAKITA	1 034,00 €		
	PACK batterie 2x18v 5ah + chargeur double	705,00 €		
Illumination de Noël	Décorations de Noël	1 000,00 €		
Ordinateurs	Divers services	10 000,00 €		
Panneaux routiers	Renouvellement	5 000,00 €		
Total		1 438 164,00 €	68 100,00 €	45 820,00 €
	•			

2032-02-05 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur: Monsieur FANTON, Maire

Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2023, les mutations immobilières de la commune de Mirande se sont élevées à un total de :

- acquisitions : 2 313,12 €

- cessions : 0 €

Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

I - ACQUISITIONS:

Acquisitions d'un terrain :

- Terrain « Terredoux Nord »:

Délibération du 18 octobre 2022 pour l'acquisition d'une superficie de 3 480 m² appartenant aux héritiers de M. SOURNET.

But : Extension des équipements sportifs du stade de la Poudrière.

Prix: 2313,12 €.

II - CESSIONS:

NEANT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, affecte l'ensemble des résultats tels que présentés qui seront repris aux budgets primitifs 2024.

2024-02-06 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour la période 2010-2022. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent pour l'ensemble de la période à 4 243,25 € TTC et qui concernent les redevances d'assainissement et participation au raccordement collectif. Elles seront réparties comme suit :

- Au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" : 2 047,12 €

- Au compte 6542 "Créances éteintes" : 2 196,13 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et autorise l'admission en non-valeur de cette somme.

2024-02-07 - BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour la période 2012-2022. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent pour l'ensemble de la période à 3 888,40 € TTC et qui concernent les factures de garderie périscolaire pour 25,34 €, de déchets verts pour 208 € et de remboursement de l'indemnités journalières pour 3 655,06 € . Elles seront réparties comme suit :

- Au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" : 3 874,76 €

- Au compte 6542 "Créances éteintes" : 13,64 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et autorise l'admission en non-valeur de cette somme.

2024-08-08 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES «CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE» SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE « PLANIFICATION DE L'URBANISME » ET SUR LE FINANCEMENT DE L'ABATTOIR D'AUCH

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que conformément à la réglementation, il convient que le Conseil Municipal de chaque commune de la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne* » se prononce sur le rapport présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le rapport de la CLECT tel que présenté.

2024-02-09 - DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rendra compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

N°	OBJET	Date
DEC240216_004	Décision portant avenant N° 4 au PLU pour un montant de 850 €.H.T. pour une réunion publique supplémentaire	16/02/2024
DEC240219_005	Décision portant location temporaire de locaux activité tertiaire au GOE T034 dont le siège est fixé à MEZE (34140) à l'Espace des Clarisses à compter du 01-03-2024 pour un loyer mensuel de 623,10 €.T.T.C.	16/02/2024
DEC240318_006	Décision en vue signer une convention d'honoraires avec le Cabinet Bouyssou, sis à Toulouse afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire SCI SIMON INVEST devant le Tribunal Administratif pour un montant de 1 560 €	18/02/2024
DEC240319_007	Décision portant demande de subvention auprès du fonds vert pour travaux rénovation énergétique d'un bâtiment existant pour l'accueil d'un dojo et d'une salle de réception	19/03/2024

Le Conseil Municipal prend acte des décisions sus énoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.